

En mémoire d'Abdelhakim Ajimi

Mobilisation à Grasse Samedi 12 janvier 2013 14h00

En haut du boulevard V. Hugo (lieu du drame)

**Mobilisation à Aix-en-Provence Lundi 14 et Mardi 15
janvier 2013**

*Devant et dans la Cour d'Appel: 20, place de Verdun –
13616 Aix-en-Provence*

*Covoiturage depuis Grasse: RDV chaque matin 06h15,
parking de la gare SNCF*

POUR MEMOIRE:

Le 9 mai 2008 à Grasse, Abdelhakim Ajimi est mort suite à son **interpellation par la police**. Apostrophé dans la rue, il n'est ni armé, ni dangereux, ni menaçant. Il est immobilisé par deux agents de la Brigade Anti-Criminalité (BAC), rejoints par des officiers de la police municipale et nationale. Pieds et mains menottés, ventre contre terre, Abdelhakim Ajimi subit durant 15-20 minutes une clé d'étranglement (dont l'usage est condamné par la Cour Européenne des Droits de L'Homme) associée à une importante compression thoracique et à de violents coups de poings et de pieds. Voyant l'état critique du jeune homme, des témoins tentent d'intervenir. En vain.

DES POLICIERS JUGES, CONDAMNES MAIS IMPUNIS:

Après 4 années de procédure judiciaire particulièrement pénible pour la famille Ajimi, le procès des 7 policiers impliqués dans la mort d'Abdelhakim Ajimi s'est tenu du 16 au 20 janvier 2012. Le 24 février 2012, le verdict du tribunal correctionnel de Grasse tombait: les 7 policiers, dont « **l'inhumanité** » et la « **responsabilité** » ont été soulignées au cours du procès, ont bénéficié de la complaisance du tribunal.

Walter Lebeaupin et Jean-Michel Moinier, les deux agents de la BAC, ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de 18 et 24 mois de prison pour homicide involontaire et non assistance à personne en péril sur la personne d'Abdelhakim Ajimi. Jim Manach, policier municipal, a été condamné à 6 mois de

prison pour non-assistance en péril. **Pourtant, ces peines ont été prononcées avec sursis.** Quant à M.Authier-Rey, A.Bekhira, B.Julien et P.Locatelli, agents de police secours qui avaient transporté Abdelhakim Ajimi sans lui prêter assistance, **tous ont été relaxés.**

L'impunité est flagrante. L'absence de commune mesure entre les faits, avérés, et la condamnation a été immédiatement dénoncée par la famille Ajimi, le comité Vérité et Justice pour Abdelhakim Ajimi et leurs soutiens.

... ET TOUJOURS EN POSTE:

Par voie de presse, le 26 mars 2012, la famille Ajimi apprenait en revanche que « les policiers de la Brigade Anti-Criminalité de Grasse, J-M.Moinier et W.Lebeaupin [...venaient] officiellement de changer de service. Les deux agents ne font plus partie de la BAC grasseoise. Toutefois, ils continueront de travailler au sein du commissariat ».

PAS D'IMPUNITE POUR LES POLICIERS LES 14-15 JANVIER 2012

W.Lebeaupin, J-M.Moinier et J.Manach, condamnés par le Tribunal de Grasse à des peines de prison avec sursis, ont fait appel devant la Cour d'Aix-en-Provence. **L'audience aura lieu le lundi 14 et le mardi 15 janvier 2013. Maître Leclerc et maître De Vita, avocats de la famille Ajimi, seront présents** pour que justice soit rendu à Abdelhakim Ajimi, pour que les policiers soient redevables de leurs actes comme tout citoyen. Les séances sont publiques:

Restons mobilisés aux cotés de la famille Ajimi

Comité Vérité et Justice pour Abdelhakim Ajimi

Contact: comite_hakim_ajimi@riseup.net